



La **Réglementation Thermique 2012** mise en place par le Grenelle de l'Environnement sera en partie **applicable à partir du 28 octobre 2011**.

L'objectif majeur de cette nouvelle réglementation doit permettre de **diviser par trois la consommation d'énergie des bâtiments neufs**.



En tant que **professionnels du bâtiment et de la construction**, il vous appartient de vous **appropriés ces nouveaux dispositifs réglementaires** afin de respecter les textes mais aussi pour **conseiller au mieux vos futurs clients**.

Aussi le Pôle Eco-construction Limousin vous propose une demi-journée d'information sur ce nouveau dispositif.

**RDV le 15 septembre 2011 à 13h45
sur ESTER TECHNOPOLE**

Pour apprendre tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur la Réglementation Thermique 2012 !



Mme/Mlle/Mr. _____

Entreprise/ Structure _____

Fonction _____

Adresse /ville _____

Téléphone _____ E-mail _____

N'assistera pas

Assistera

Sera accompagné(e) de _____

à la demi-journée
« RT 2012 »
le 15 septembre 2011 à 13h45
À ESTER TECHNOPOLE

POLE ECO-CONSTRUCTION LIMOUSIN
Contact: Eve GUILLEMOT
05 55 42 60 00
eve.guillemot@ester-technopole.org ou
accueil@ester-technopole.org

membres fondateurs

ADEME LIMOUSIN – ASSOCIATION PÔLE INTERPROFESIONNEL BOIS (APIB) – CHAMBRE REGIONALE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DU LIMOUSIN – CONSEIL REGIONAL DU LIMOUSIN – DELEGATION D'ESTER TECHNOPOLE – ETAT/ DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMENAGEMENT ET DU LOGEMENT – FEDERATION DU BATIMENT DE LA REGION LIMOUSIN (FFB LIMOUSIN)